

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-151 du 11 Septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le onze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER (BAPAUME) – V. HERMANT (BUCQUOY) – M.-F. NOWROCKI (HERMIES) – F. DEHON (VAULX-VRAUCOURT) -

MM. X. DUQUESNE (ACHIET-LE-PETIT) – G. POUILLAUDE (BANCOURT) – L. GABRELLE (BAPAUME) – G. CUIVILLIER (BEAUMETZ-LES-CAMBRAI) – P. COLLE (BUCQUOY) - J.N. MENAGE (COURCELLES-LE-COMTE) – R. PARSY (COURCELLES-LE-COMTE) – D. REBOUT (CROISILLES) – H. COPIN (GOMIECOURT) – L. ANTINORI (HAVRINCOURT) - G. TRANNIN (LECHELLE) – P. WELELE (MORVAL) – J. VASSEUR (MORY) – J.-M. BLAISE (MOYENNEVILLE) – L. GUISE (WARLENCOURT-EAUCOURT)

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES

M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-M. DEMAILLY

M. J.-M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. BLONDEL

Objet : **Service Environnement – Tableau des Emplois de la Collectivité
Création d'un emploi d'Ajdoit Technique de 2^{ème} classe à temps complet**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté expose que conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil de Communauté de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services de la collectivité.

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté l'organisation du Service Public d'Assainissement Non Collectif mise en œuvre dans le cadre de la compétence Environnement de la collectivité

Monsieur le Président propose de modifier le tableau des emplois de la collectivité en créant un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à la date du 1^{er} janvier 2015. L'agent recruté sera chargé d'assurer le contrôle de bonne exécution des travaux de construction et de réhabilitation des installations neuves ou existantes ainsi que le contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif auprès des usagers du territoire.

Monsieur le Président propose dans le même temps de supprimer un emploi de technicien territorial sur ce même tableau.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la création au tableau des emplois de la collectivité d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015 pour exercer les fonctions de contrôleur des installations d'assainissement non collectif auprès des usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif du territoire,
- de supprimer sur le même tableau un emploi de technicien territorial vacant à la date du 1^{er} janvier 2015,
- de prévoir les crédits nécessaires à cet emploi dans les différents budgets de la collectivité,
- de publier auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Pas de Calais l'avis de vacance de cet emploi.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 11 septembre 2014 et transmission en Préfecture le 11 Septembre 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 11 Septembre 2014 et transmission
en Préfecture le 11 Septembre 2014.

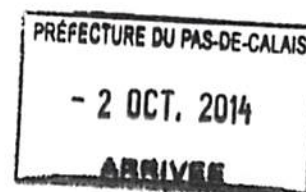
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2014-151 - 11/09/2014

ADJOINT TECHNIQUE 2eme Classe